LA CNCC A LANCÉ UN NOUVEAU DISPOSITIF COMPLET VISANT À INCITER LES JEUNES DIPLÔMÉS À S'INSCRIRE SUR LA LISTE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DÈS L'OBTENTION DE LEUR DIPLÔME



PLAN "JEUNES DIPLÔMÉS"

DEC - CAFCAC, pourquoi s'inscrire à la CRCC ?

S'inscrire à la Compagnie, c'est l'assurance d'accéder sans attendre à un réseau de professionnels mobilisés, tournés vers l'avenir de leur métier et s'ouvrir sur de nouvelles perspectives.

Pour favoriser cette inscription dès l'obtention du diplôme, **le plan « Jeunes diplômés »** s'articule en trois volets :

- La **prise en charge intégrale de la cotisation nationale et de l'assurance professionnelle**, pendant les trois années suivant cette inscription (soit depuis les sessions DEC de mai 2021).
- L'**accès gratuit à près de 30 heures de formation par an**, dont sept heures de webinaires CNCC formation, une dizaine d'heures de e-learning et un accès privilégié aux événements payants organisés par la CNCC.
- L'**accès gratuit aux outils de travail numériques de la CNCC**, SmartFec+, DA+, B.I. Audit, CyberAudit, RGPDAudit, Dossier de travail électronique, etc...

Qui est concerné ?

Tous les jeunes diplômés s'inscrivant dans l'année suivant l'obtention du #DEC ou du #CAFCAC, depuis le 1er janvier 2022. Les mesures s'appliquent pendant 3 années.

SCAN ME

N'hésitez pas à contacter la CRCC au 02 99 31 57 87 pour bénéficier de ces réductions et avantages dès cette année, et à informer les jeunes diplômés qui pourraient être concernés par ce « plan Jeunes Diplômés ».